

# DERBY DU MONT DORE



## Fiche d'inscription

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° téléphone :

Mail :

Date et lieu de naissance :

Type de glisse :  ski  snowboard  autre:

Montant :

- 28 euros avec le forfait ski
- 20 euros sans

**Attention cette case doit être cochée pour la prise en compte de l'inscription :**

J'ai lu attentivement et accepte sans compromis tous les points du règlement intérieur du Derby du Mont-Dore by Glisshop.com ci-joint.

Signature

# Règlement

**1/ Calendrier** : Le derby du Mont-Dore by Glisshop.com aura lieu le 23 Mars, il est organisé par la section Montagne-Freeride du ski club du Mont-Dore. Il sera suivi d'une soirée festive et contest freestyle au soir et d'une compétition de freeride le 24 Mars (épreuve de freeride sous conditions, voir programme).

**2/ Participation** : Chaque concurrent s'inscrit individuellement dans une des disciplines suivantes : ski (monoski et télémark acceptés dans cette catégorie) et snowboard (squake et snowscoot acceptés dans cette catégorie). L'épreuve est ouverte uniquement aux personnes majeures. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel pouvant survenir aux concurrents et des suites éventuelles qui pourraient en découler.

**3/ Engagements** : Deux tarifs pour l'engagement :

- 28€ TTC comprenant l'engagement à la course, le forfait ski du Samedi 23 Mars, l'assurance spéciale, le pique nique du midi
- 20€ TTC pour les personnes disposant déjà d'un forfait. Ce tarif comprend tous les avantages cités précédemment.

L'inscription est payable à l'ordre du Ski Club du Mont Dore. Tout participant inscrit s'engage à connaître et à accepter sans réserve les termes du présent règlement, ce qu'il devra attester sur sa fiche d'inscription.

La fiche d'inscription est téléchargeable sur le site internet : [www.derbymontdore.com](http://www.derbymontdore.com)

L'inscription ne sera validée qu'à réception de la fiche d'inscription dûment remplie, accompagnée du règlement, à :

Irène SANCHEZ  
Les Montagnes – Le Rigolet  
63240 LE MONT DORE

**4/ Les Dossards** : Seuls les porteurs du dossard officiel « Derby du Mont-Dore by [Glisshop.com](http://Glisshop.com) » pourront participer à l'épreuve. Les dossards seront à retirer au village du Derby, au PC course le samedi 23 mars de 8h30 à 9h00. Aucun dossard ne sera remis après 9h00.

**5/ Remontées mécaniques** : Les concurrents munis de leur dossard se verront remettre un forfait de transport, strictement personnel, valable uniquement le jour de l'épreuve. Ce forfait sera inclus dans les « kits coureurs », remis lors du retrait des dossards. Le Comité d'Organisation du Derby du Mont-Dore by Glisshop.com décline toute responsabilité pour tous dommages causés ou subis à l'occasion ou durant le transport jusqu'aux différents points de course.

**9/ Organisation de la course** : Deux descentes sont programmées, une le matin et une l'après midi. Le classement est déterminée grace au cumule des deux manches. Les horaires de course sont consultables dans la rubrique « programme », cependant les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie de ce programme en cas de force majeure. Seuls les 10 premiers du Derby et les 3 premiers du contest freestyle pourront participer à la compétition Freeride du 24 Mars.

**10/ Parcours** : Cette course se déroule sur un site hors piste du domaine skiable : les Coulées. Le départ est prévu en haut du téléphérique et l'arrivée en bas du télésiège de la Dore. Entre ces 2 points, l'itinéraire est tracé chaque année en fonction des conditions météorologique et nivologique. Quelques portes jalonnent le parcours afin d'éviter une trop grande vitesse. Ce balisage, implanté en site de montagne, ne pourra être ni intégral, ni exhaustif. Le choix de l'itinéraire est sous la responsabilité de chacun, les coureurs sont informés des risques d'accidents graves inhérents aux courses de ski de montagne. Les coureurs devront tenir comptes des dangers naturels présents en hors piste tel que les rochers ou les arbres dans l'axe du parcours. Aucune assistance ou aide extérieure durant la course n'est autorisée, à l'exclusion de l'assistance médicale mise en place par l'organisateur.

**11/ Reconnaissance** : La reconnaissance du parcours est obligatoire. La reconnaissance est libre et sous la seule responsabilité des participants, elle aura lieu le jour de l'épreuve de 9h15 à 9h45. Il sera demandé aux coureurs de reconnaître « calmement et en sécurité » l'itinéraire.

**12/ État du Terrain**: Le terrain ne fera l'objet d'aucune préparation particulière et sera livré aux concurrents dans les conditions imposées par la météo et l'état de la neige. Inversement, si au contraire, quelle qu'en soit la raison, une partie du terrain avait fait l'objet d'une préparation, les concurrents ne pourront élever aucune contestation quant à l'existence de celle-ci et ses conséquences sur la skiabilité qui en résultera.

En cas de risque d'avalanche prononcé et/ou de mauvaises conditions nivo-météo, le Comité de Course pourra décider, jusqu'au dernier moment ainsi que durant l'épreuve, d'annuler ou d'interrompre l'épreuve pour raison de sécurité.

**13/ Sécurité** : Samedi 23 mars matin Briefing coureurs à 9h00, présence obligatoire. Le port du casque homologué est obligatoire. Un sac à dos et/ou une protection dorsale sont très fortement recommandés. Les secours sont organisés et mis en place sous la responsabilité du Comité de Course conformément à la réglementation en vigueur.

**14/ Sanction** : Toute infraction aux règles précédemment citées ou tentative de fraude, de même que tout comportement contraire à l'esprit sportif, ou la tenue de propos incorrects envers le Comité d'Organisation, le Comité de Course ou l'un de ses membres, pourront entraîner la disqualification du ou des coureurs concernés, décidée par délibération du Comité d'Organisation, qui statuera souverainement et sans recours.

**15/ Chronométrage** : Le chronométrage, le traitement des résultats seront assurés par le ski club du Mont Dore.

**16/ Classement** : Un classement individuel et par discipline sera effectué. Pour chaque discipline, il sera établi un classement « homme » et un classement « femme ». Toute réclamation relative au classement devra être formulée, par écrit, dans les 30 mn après la publication ou la proclamation du classement et remise au Comité d' Organisation.

**17/ Récompense** : Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés sous forme de dotation (matériel, équipement divers, forfaits remontées mécaniques, séjours, ...). D'autres lots pourront être distribués à tous moments et à tous coureurs.

**18/ Podium** : Chaque participant promu s'engage à respecter les partenaires et sponsors du Derby du Mont Dore by Glisshop.com lors de la montée sur le podium. Seules les marques partenaires du Derby du Mont Dore by Glisshop.com seront visibles lors de la remise des prix.

**19/ Assurance** : Le prix de l'inscription comprend une assurance qui vous couvrira uniquement lors de l'épreuve. Il revient pour chaque coureur de vérifier s'il est personnellement assuré en responsabilité civile.

**20/ Annulation** : Le Comité d'organisation se réserve le droit de modifier le programme et/ou l'itinéraire de course prévu. En cas de trop mauvaises conditions nivo-météo, une annulation totale ou partielle de l'épreuve pourra être prononcée. Ceci dans un souci de sécurité. Aucune contestation ne pourra être acceptée dans ce cas là. L'annulation sera déclarée au minimum 2 jours avant l'épreuve.

**21/ Arrêt de la course** : Le Comité de Course ayant mandat du Comité d'Organisation se réserve le droit d'arrêter définitivement la course en cas de force majeure.

**22/ Remboursement** : Si l'épreuve ne peut avoir lieu pour l'une des raisons indiquées ci-dessus ou en cas de force majeure, le Comité d' Organisation devra décider, soit de son report, soit de son annulation. Dans aucun cas, le prix des engagements ne sera remboursé. De même, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne pourra être demandée quel qu'en soit le fondement juridique.

**23/ Contestations** : Toutes contestations dirigées contre l'organisateur ou relatives à l'application du présent règlement seront portées devant les juridictions françaises compétentes. Le présent règlement, de même que les engagements, sont expressément soumis au droit français, quels que soient la nationalité des participants et le lieu de souscription des engagements.